SAINT-MICHEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 mars 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

<u>Projet de lotissement des propriétés situées au 2501-2503, rue Principale –Lot 3 993 115 / zone A-2</u>

La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme la subdivision du lot 3 993 115, situé dans la zone A-2, en vue de séparer les deux résidences à proximité de la rue Principale du reste de la terre agricole. Le plan d'opération cadastrale des lots projetés a soulevé les éléments de non-conformité décrits ci-dessous :

- Le lot résidentiel projeté numéro 6 621 239 pour la résidence portant le numéro civique 2503, aura une superficie minimale de 2 500 m^2 et une profondeur de 46,60 m., alors que le règlement de lotissement 2022-302 exige une superficie minimale de 3 700 m^2 et une profondeur de 60 m. Ceci représente respectivement une dérogation de 1 200 m^2 de la superficie minimale exigée et une dérogation de 13,40 m. de la profondeur minimale exigée pour un lot riverain.

- Le lot résidentiel projeté numéro 6 621 240 pour la résidence portant le numéro civique 2501, aura une superficie minimale de 2 500 m^2, alors que le règlement de lotissement 2022-302 exige une superficie minimale est de 3 700 m^2. Ceci représente une dérogation de 1 200 m^2 de la superficie minimale exigée.

- Le lot agricole projeté numéro 6 621 241 ayant une largeur de 12,86 m. (chemin d'accès) au lieu de 45 m. permettant de maintenir l'accès du résidu arrière de la terre agricole, à partir de la rue Principale. Ceci représente donc une dérogation de 32.14 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 21 février 2024.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe

Légende

Lots projetés pour les résidences existantes

Lot agricole projeté existantes